

CONDITIONS DES BOURSES AUX VÉLOS

1. PRO VELO Valais/Wallis met à disposition une structure d'achat/vente de vélos. Elle ne devient pas propriétaire des vélos mis en vente. Celle-ci se fait aux risques exclusifs de la personne qui a amené le vélo.
2. PRO VELO Valais/Wallis n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dégâts quelconques.
3. PRO VELO Valais/Wallis n'est pas responsable de l'état des vélos. Elle donne des conseils aux acheteur.euse.s et vendeur.euse.s selon ses meilleures possibilités mais il appartient en définitive aux participant.e.s de faire les vérifications d'usage.
4. Dès 5 vélos mis en vente, les vendeur.euse.s doivent s'annoncer au moins 2 jours en avance auprès de PRO VELO Valais/Wallis (info@pro-velo-valais.ch)
5. PRO VELO Valais/Wallis refuse la vente de vélos provenant de régions hors du canton du Valais.
6. PRO VELO Valais/Wallis accepte au maximum 20 vélos mis en vente par la même personne, dont un maximum de 5 vélos identiques. Cependant, le jour même de la bourse, la/le responsable sur place de la bourse peut abaisser la limite du nombre de vélos mis en vente par personne en fonction de l'affluence et de l'espace à disposition pour la vente.
7. PRO VELO Valais/Wallis se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes mettant un vélo en vente.
8. PRO VELO Valais/Wallis se réserve le droit de refuser la vente de matériel dont l'état ou la qualité laisserait manifestement trop à désirer, ou d'en déconseiller l'achat.
9. PRO VELO Valais/Wallis se réserve le droit de retirer à tout moment de la bourse les vélos dont l'origine lui paraît incertaine ou qui serait contestée. Le vélo sera dans tous les cas rendu à celle/celui qui l'a amené.
10. PRO VELO Valais/Wallis se réserve également le droit d'informer la Police mais elle n'a aucune obligation dans ce sens.
11. Sauf indication contraire, PRO VELO Valais/Wallis prélève 10% sur chaque vente de vélo.
12. Les vélos non repris à la fin de la bourse seront donnés à des associations restaurant des vélos de seconde main.